

Les
SOIRÉES

DEMAIN MONTRÉAL



Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Le 28 novembre 2012, de 19 h à 21 h 30 | Mairie d'arrondissement, salle du conseil



COMPTE RENDU

DEMAIN **MONTRÉAL**

Plus d'une quarantaine de personnes ont pris part à la soirée Demain Montréal de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, tenue le 28 novembre 2012 dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de Montréal. La rencontre a débuté par un mot d'ouverture du maire de l'arrondissement, suivi de deux présentations : l'une portait sur les principales orientations du projet de Plan; l'autre, sur les enjeux de développement de l'arrondissement. Les participants ont ensuite fait état de leurs préoccupations et de leurs suggestions, sur la base des trois thèmes. Ces échanges ont pris la forme d'une plénière. Le maire de l'arrondissement a clôturé la soirée par quelques mots. Les principales conclusions qui ressortent de l'exercice sont les suivantes.

1- SECTEURS D'EMPLOI

Comment améliorer la relation entre les grands secteurs d'emploi et les quartiers résidentiels environnants? Quels sont les types d'emploi d'avenir pour l'arrondissement? Quels types d'entreprises devrait-on attirer dans les secteurs d'emploi?

Des participants ont fait ressortir l'importance d'améliorer l'accès à l'emploi dans l'arrondissement, dans le contexte où une partie de sa population vit des problèmes de chômage ou d'insertion socioprofessionnelle, en particulier chez les nouveaux arrivants. Ils aimeraient que les autorités municipales fassent davantage de démarches auprès des autres paliers gouvernementaux en vue d'obtenir plus de programmes et de services : formation de la main-d'œuvre, mentorat, acquisition d'expérience, soutien aux petites entreprises, coopératives de travail, etc.

La préservation des secteurs d'emploi préoccupe également plusieurs citoyens. Certains suggèrent d'y favoriser une meilleure cohabitation des usages industriel et commercial, et de limiter leur transformation à des fins résidentielles. D'autres estiment qu'il faudrait y encourager la mixité des activités, l'aménagement écologique des zones industrielles et l'implantation d'entreprises durables. On propose également de favoriser l'agriculture urbaine sur les toits des bâtiments commerciaux ou industriels de grande surface. L'implantation de marchés publics est aussi perçue comme créatrice d'emploi, tout en permettant d'améliorer la sécurité alimentaire des résidents.

Des participants souhaitent qu'on favorise les entreprises œuvrant dans les secteurs de l'économie sociale, jugées plus susceptibles de créer des emplois durables pouvant être occupés par des résidents. Par ailleurs, on estime que certains sites pourraient être mis à contribution en vue de favoriser l'emploi local. À titre d'exemple, une nouvelle vocation pourrait être donnée à la carrière Francon, en y instaurant des normes minimales d'embauche locale à respecter par les entreprises qui s'y installeraient.

DEMAIN **MONTREAL**

La localisation du futur centre de compostage dans Saint-Michel a également été abordée. Plusieurs participants préféreraient voir s'implanter d'autres types d'activités économiques dans l'arrondissement, notamment liées à l'innovation. Diverses idées ont été suggérées, par exemple : donner accès à l'Internet sans fil dans les lieux publics (pouvant aider, entre autres, les travailleurs autonomes); créer des lieux d'échange pour les entreprises émergentes et innovantes; revaloriser les ruelles en les transformant en espaces publics pour le travail et les loisirs (vente maraîchère, diffusion artistique, etc.).

Pour certains, la préservation des secteurs d'emploi passe par le désenclavement de l'arrondissement et l'amélioration des déplacements, tant des personnes que des biens. Il est, entre autres, suggéré d'améliorer les liens de la desserte en transport collectif; d'implanter davantage de voies cyclables et de stationnements à vélos, notamment dans les entreprises; d'aménager des passages à niveau pour les piétons et les cyclistes; et d'adopter des mesures facilitant le covoiturage.

2- RUES COMMERCIALES

Comment aménager les rues commerciales de l'arrondissement, en particulier les rues Jean-Talon et Jarry? Devrait-on y retrouver une signature distinctive pour l'ensemble de la rue ou par tronçons? Quels types de commerces devrait-on y retrouver?

Plusieurs participants s'entendent sur l'importance de se doter d'une vision d'aménagement rassembleuse pour les rues commerçantes, qui soit dictée par le souci de la qualité tout en participant au maintien de la population locale, dont celle à faible revenu. Ils croient, de plus, qu'il faut s'assurer de préserver le caractère particulier et la diversité des trois quartiers formant l'arrondissement que sont Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension.

Pour changer l'ancienne image industrielle associée au quartier Saint-Michel — caractérisée par l'exploitation de carrières et d'un site d'enfouissement des déchets —, on propose d'y favoriser davantage d'activités commerciales, notamment sur les rues Jean-Talon et Jarry. La rue Jarry gagnerait particulièrement à se voir conférer un caractère de rue principale mixte, dotée de commerces générant davantage de vie de quartier, comme des restos-terrasses. On souhaite ainsi miser sur la nouvelle identité d'un quartier axé sur le futur, avec son complexe environnemental à la fine pointe, sa Cité des arts du cirque, ses rues en transformation, etc.

L'amélioration de la convivialité des rues commerciales est ressortie comme un objectif prioritaire au sein de l'assemblée. Pour matérialiser cette convivialité, différentes actions ont été suggérées : verdissement; création de lieux de rencontres; amélioration de la vitalité des commerces et de leur esthétisme, et ce, non seulement sur les grandes artères, mais aussi sur les petites rues commerciales de quartiers comme Saint-Hubert, Bélanger, Charland, L.-O.-David, Everett, Tillemont, etc.

DEMAIN **MONTRÉAL**

Par ailleurs, on propose de limiter l'implantation de grandes surfaces commerciales dans l'arrondissement et de miser sur le caractère distinctif des petits commerces tenus par des membres des communautés culturelles (asiatiques, des Antilles, du Maghreb, etc.). Pour certains, il y aurait également lieu de soutenir les commerces locaux, les entreprises culturelles et les petits producteurs durables, comme les friperies nouveau genre sur la rue Villeray qui mettent en valeur le talent des designers locaux.

En ce qui concerne les déplacements, des participants voudraient que les besoins locaux soient davantage pris en compte par rapport à ceux des usagers du transport en commun qui transitent par les grandes artères de l'arrondissement. Par exemple, on souhaite que l'aménagement du Service rapide par bus (SRB) sur Pie-IX ne contribue pas à enclaver davantage le secteur de Saint-Michel situé au nord de l'A-40.

L'amélioration de la sécurité des piétons en préoccupe également plusieurs, qui aimeraient voir s'implanter davantage de mesures d'apaisement de la circulation (limite de vitesse, trottoirs plus larges, saillies de trottoirs, etc.). On suggère aussi d'améliorer la desserte des autobus, avec une fréquence de moins de 30 minutes sur les grands axes est-ouest (lignes 93-Jean-Talon et 99-Villeray). La création de liens cyclables sur les axes commerciaux Jean-Talon et Jarry est également souhaitée.

Enfin, certains recommandent que le financement des arrondissements soit revu pour tenir davantage compte du ratio de la population desservie, afin que les arrondissements plus peuplés aient plus de moyens pour répondre aux besoins de leurs citoyens.

3- ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS

A quoi pourrait ressembler les quartiers culturels? Comment les rendre attirants ou les reconnaître? Qu'est-ce qu'on pourrait ajouter pour les améliorer?

Les participants ont accueilli favorablement la proposition de l'arrondissement de créer des quartiers culturels à partir des noyaux d'équipements existants, notamment le long de la ligne bleue du métro. On souhaite toutefois la prise en considération des noyaux culturels dit naturels qui servent de lieux de rassemblement spontané, par exemple dans les environs de l'Église Sainte-Cécile ou au parc Jarry. Il s'agit de voir les quartiers culturels non seulement comme des secteurs bénéficiant d'une concentration d'équipements collectifs, mais comme des lieux ouverts aux initiatives citoyennes (art mural, projection de films, etc.). L'aménagement de ces lieux devrait aussi favoriser la tenue d'activités festives tout au long de l'année, et non seulement durant les grandes fêtes nationales, par exemple en y installant plus de tables à pique-nique.

Par ailleurs, on a suggéré de mettre en valeur les infrastructures de l'autoroute Métropolitaine par différents moyens : peinture des colonnes de béton, éclairage, installation d'œuvres d'art, verdissement, animation, aménagement de commerces, etc. Il a également été demandé d'améliorer

DEMAIN **MONTRÉAL**

la sécurité des accès cyclistes et piétons à la TOHU, de même que ses liens avec les quartiers environnants. Enfin, on propose de faire l'acquisition d'immeubles dont les locaux seraient destinés aux travailleurs culturels et aux artistes, et de consacrer davantage de lieux aux jeunes et aux adolescents où ils pourront s'initier à différentes disciplines artistiques.

INTERVENANTS

Les présentations faites lors de la soirée ont été assurées, dans l'ordre, par :

- **M^{me} Anie Samson**, maire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- **M^{me} Sylvia-Anne Duplantie**, chef de division, Bureau du Plan, Ville de Montréal;
- **M. Marc-André Hernandez**, conseiller en aménagement, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

DOCUMENTS DISTRIBUÉS¹

- Carte des secteurs d'emploi de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, 1 page.
- Carte des rues commerciales de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, 1 page.
- Carte des équipements culturels de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, 1 page.

SUIVI DU DOSSIER

Les conclusions de cette soirée permettront à la Ville de raffiner la vision d'avenir proposée dans le projet de Plan de développement de Montréal et soutiendront la planification locale effectuée sur une base continue par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. L'exercice alimentera également les travaux d'élaboration du Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal et du Plan d'urbanisme de Montréal.

1. Ces documents, préparés par l'arrondissement, peuvent être consultés sur le site Demain Montréal.

Ce compte rendu a été produit par la Division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme et du développement économique, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal. Février 2013.